

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 7 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le sept Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de GREMEVILLERS, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël BERNARDIN, Maire.

Étaient Présents : Mm ANCELIN Olivier, LEULLIER Christian, BAILLY Jean-Claude, BLOND Eric, LUGINBÜHL Fabrice, HEVERAET Jacques et Mmes DUCHÂTEL Valérie.

Absent : Mme GODIN Sandrine représentée par Mr BLOND Eric
Mr BRISSE Joseph représenté par Mr BERNARDIN Joël

Monsieur BAILLY Jean-Claude est nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 25 Mars 2016 est adopté à l'unanimité.

Avant l'ouverture de la séance Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :

- **Déploiement d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques**
- **Facturation des livres perdus ou détériorés de la Bibliothèque**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de ces délibérations à l'ordre du jour.

2016-13

I – INTERVENTION DE LA CCPV SUR LES ASSAINISSEMENTS : PRISE EN CHARGE COMMUNALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide,

- Que dans le cadre de la garantie décennale des travaux de réhabilitation des assainissements non collectifs, lorsqu'un problème adviendra sur une installation, la Commune fera une demande d'intervention auprès du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCPV, cette intervention sera facturée à la Commune.
- Que dans le cas où la défaillance serait la cause d'un mauvais entretien ou d'une mauvaise utilisation, la Commune procédera à la refacturation au propriétaire.

2016-14

II – PASS PERMIS CITOYEN

Monsieur le Maire expose que par courrier du 12 mai 2015, le Conseil départemental a proposé aux collectivités un partenariat dans le cadre du « Pass permis citoyen ».

Jusqu'à présent, le Conseil départemental accordait une aide de 400 € aux jeunes de conditions modestes (sous conditions de ressources) et ce sans contrepartie, pour leur permettre de passer leur permis. Désormais, le Conseil départemental accordera 600 € pour les jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la participation de la commune au dispositif et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

III – PROGRAMME DE DEPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE

Le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) a validé un projet de déploiement de 107 infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides qui, selon les ratios de l'ADEME, permettra de mailler le territoire.

Le réseau des bornes Mouv'Oise a pour objectif de rassurer les utilisateurs sur leur capacité à compléter leur autonomie en cours de route.

Chaque borne Mouv'Oise sera équipée de deux prises pour les voitures (22 kVA pour chaque prise type 2S de standard européen) et de deux prises pour les deux roues (prise type EF de 3 kVA), permettant de recharger deux véhicules simultanément.

Ce réseau de borne est complété d'un service public de recharge privilégiant l'interopérabilité et l'accès à tous les utilisateurs.

Les bornes seront communicantes et reliées à un central de supervision permettant de connaître sa localisation et sa disponibilité.

Le SE60, en concertation avec les communes et les intercommunalités, a défini les implantations définitives des bornes suivant les critères fixés par l'ADEME. Ont été privilégiés les pôles d'emplois denses, les zones d'activités commerciales, les lieux touristiques.

Ce sont à ces conditions que le projet a obtenu le soutien de l'ADEME au titre des Programmes d'Investissements d'Avenir.

Le coût d'investissement est financé à 50% par l'ADEME et 25% par le Conseil Départemental. Le solde à charge est financé par le SE60 sur ses fonds propres. Aucune participation financière n'est demandée aux communes ou communautés.

Concernant les coûts de fonctionnement, l'ingénierie globale et le suivi administratif seront assurés par le SE60. Les autres coûts (entretien et dépannage, suivi cartographique, supervision, abonnement électrique et consommation d'électricité) évalués à 1 250 € HT / an / borne, seront financés par les communes ou les communautés.

Les communes d'implantation de bornes doivent délibérer sur le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SE60 et sur les modalités de mise en œuvre du projet fixées dans les conditions techniques, administratives et financières.

Les communautés sont sollicitées sur la prise en charge des coûts de fonctionnement et sur les modalités de mise en œuvre du projet fixées dans les conditions techniques, administratives et financières.

Pour le territoire de la CCPV les communes suivantes sont pressenties : Grandvilliers, Formerie, Songeons, Marseille en Beauvaisis et Feuquières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » (création

et entretien des bornes, exploitation du service) aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2013 portant modification des statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) à compter du 1^{er} janvier 2014 et notamment l'article 4.6 desdits statuts habilitant le Syndicat à exercer, aux lieux et place des communes qui en font la demande, la compétence mentionnée à l'article L. 2224-37 du CGCT.

Considérant que le SE60 a souhaité engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble de son territoire, validé par délibération de son Conseil syndical en date du 1^{er} décembre 2015.

Vu les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques », telles qu'annexées à la présente délibération.

Considérant l'intérêt du déploiement de ce projet sur son territoire communautaire,

- **Valide** le projet de déploiement d'infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides sur les communes de Grandvilliers, Formerie, Songeons, Marseille en Beauvaisis et Feuquières, sous réserve que ces communes se prononcent favorablement et transfèrent la compétence au SE60.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette opération.

2016-16

IV – FACTURATION DES LIVRES OU DVD DE LA BIBLIOTHEQUE PERDUS OU DETERIORES

Le Conseil Municipal,

Considérant les soucis réguliers et récurrents rencontrés avec certains adhérents,

Décide qu'après 2 rappels ayant été adressés auprès des adhérents dans le cadre d'œuvres empruntées non restituées ou détériorées, le rachat sera proposé à l'adhérent, dans le cas d'un refus de sa part, l'œuvre sera systématiquement rachetée par la bibliothèque avant d'être refacturée, à l'emprunteur, par le biais d'un titre de recette.

Décide que le fonctionnement sera le même pour les emprunts scolaires puisque les enseignants font signer une autorisation d'emprunt aux responsables légaux des élèves en début d'année.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Un projet de « Boîtes à livres » dans le cadre de la Bibliothèque Municipale en partenariat avec la CCPV.
- Les Conseillers Municipaux aimeraient que leur soit proposée, une réunion de présentation animée par la CCPV, du projet de mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Monsieur Le Maire va se rapprocher de la personne concernée à la CCPV afin d'organiser cette rencontre.
- Le Conseil Municipal donne son accord pour participer à l'opération brioche, organisée en partenariat avec l'APEI, qui aura lieu les 6, 7 et 8 Octobre 2016.
- TRAVAUX : présentation d'un devis pour la remise en état de la voirie communale et d'un autre pour la création d'un puits d'infiltration à la mare de Frétoy.

La séance est close à 22h45.